

## Route Nantes-Pornic

# Concertation publique du 21 septembre au 4 novembre 2020

Pour répondre aux enjeux de sécurité et de desserte routière dans le Pays de Retz, le Département de Loire-Atlantique souhaite aménager l'ensemble de l'axe Nantes-Pornic à 4 voies.

Quels choix d'aménagements privilégier ? Quelles opportunités pour les déplacements dans le Pays de Retz ? Afin de prendre en compte l'avis des usager·e·s et des riverain·e·s, le Département mène une concertation publique du 21 septembre au 4 novembre 2020.



## Un axe majeur de Loire-Atlantique

Le Département de Loire-Atlantique **aménage, entretient et sécurise** un réseau de 4 300 km de routes départementales. 84 millions d'euros sont consacrés en 2020 à son entretien et sa modernisation. Parmi les routes gérées par le Département, la **RD 751** entre Bouaye et Pornic constitue **un axe majeur** pour le développement du sud-ouest de la Loire-Atlantique. 13 000 véhicules empruntent quotidiennement cet axe entre Port-Saint-Père et Pornic et 25 600 au niveau de Bouaye.

Alors que le territoire est en plein développement, la RD 751, alternant des sections à 2 voies et à 4 voies, doit évoluer. Conscient de la situation, **le Département de Loire-Atlantique s'est engagé** en 2017 à **aménager l'ensemble de la route entre Nantes et Pornic à 4 voies**.

## Un projet d'aménagement d'ensemble de la RD 751

Aujourd'hui, sur les **40 km de l'itinéraire**, 13 km sont déjà aménagés à 4 voies entre Bouguenais et Saint-Léger-les-Vignes et à « Pont Béranger ». Les travaux de **doublément de la déviation de Port-Saint-Père** sur 4 km vont démarrer **en 2020** pour une mise en service en 2024. À cette date, il restera donc près de **23 km de 2 voies entre Port-Saint-Père et Pornic à aménager**.

Les **enjeux environnementaux** tels que la gestion de l'eau, la préservation des milieux naturels et des espaces agricoles, la limitation de l'artificialisation des sols et l'intégration des aménagements routiers dans le paysage **seront pris en compte** tout au long du projet, des phases d'études à l'exploitation de la RD 751.

### Le projet d'aménagement en chiffres :

**40 km**  
ENTRE NANTES ET PORNIC

**26,7 km**  
À METTRE À 2X2 VOIES

**15 années**  
DE TRAVAUX

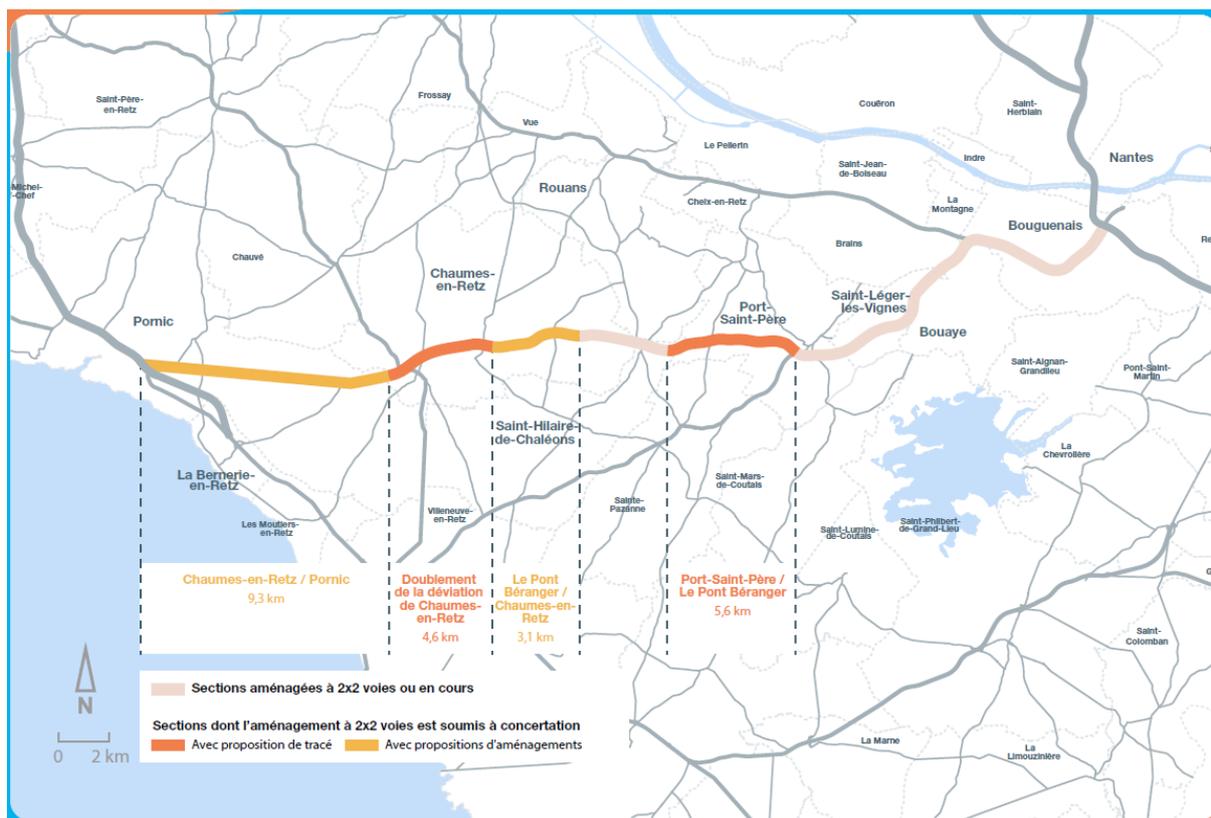
**2035**  
HORIZON DE MISE EN SERVICE  
COMPLET DE L'AXE

UN COÛT GLOBAL  
D'ENVIRON  
**150 M€**

## Une concertation à la fois globale et par secteur

A l'occasion de cette concertation, le public est invité à s'exprimer de manière générale sur l'opportunité et les enjeux d'aménagement à 4 voies de l'axe Nantes-Pornic mais aussi de manière plus particulière sur les principes d'aménagements des 4 secteurs concernés :

- **Port-Saint-Père – « Le Pont Béranger »**
- **« Le Pont Béranger » – Chaumes-en-Retz**
- **Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz**
- **Chaumes-en-Retz – Pornic**



## S'informer et participer à la concertation

### Comment s'informer ?

- sur la plateforme en ligne [participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](https://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic)
- avec les **expositions dans les mairies** de Port-Saint-Père, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chaumes-en-Retz (mairie annexe de Chéméré), La Bernerie-en-Retz, Pornic (mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer) et dans le bâtiment départemental Daviais, 8 rue Sully à Nantes.
- au 02 40 99 10 00

### Comment participer ?

- **En donnant son avis et en réagissant aux propositions sur :**
  - la plateforme [participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](https://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic)
  - les registres dans les mairies de Port-Saint-Père, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chaumes-en-Retz (mairie annexe de Chéméré), La Bernerie-en-Retz, Pornic (mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer) et dans le bâtiment départemental Daviais, 8 rue Sully à Nantes.

• **Lors des 5 réunions publiques (sur inscription) :**

- **Lundi 21 septembre à 19 h** espace Val Saint-Martin, rue Jules Ferry à **Pornic** – *Présentation générale du projet.*
- **Mardi 22 septembre à 19 h** lycée Alcide d'Orbigny, place de l'Édit de Nantes à **Bouaye** – *Présentation générale du projet.*
- **Mardi 29 septembre à 19 h** salle de la Colombe, 27 rue de Pornic à **Port-Saint-Père** – *Aménagement entre Port-Saint-Père et « Le Pont Béranger ».*
- **Mercredi 30 septembre à 19 h** salle Ellipse, 6 impasse du lavoir à **Chaumes-en-Retz** (Chéméré) – *Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz.*
- **Mardi 3 novembre à 19 h** espace Val Saint-Martin, rue Jules Ferry à **Pornic** – *Premiers enseignements de la concertation.*

• **Lors des 3 ateliers thématiques à Chaumes-en-Retz (sur inscription) :**

- **Jeudi 24 septembre à 19h** – *Comment concilier aménagements routiers et espaces naturels et agricoles ?*
- **Mercredi 14 octobre à 19h** – *Quels aménagements entre Chaumes-en-Retz et Pornic ?*
- **Jeudi 22 octobre à 19h** – *Quelles mobilités autour de l'axe Nantes-Pornic ?*

Les 3 ateliers se dérouleront à la salle Ellipse de Chaumes-en-Retz (Chéméré).

• **Lors des permanences dans les mairies (sur inscription) :**

- **Mercredi 30 septembre, vendredi 9 octobre et mardi 20 octobre**, de 14h à 18h, à la mairie de **Port-Saint-Père**
- **Vendredi 2 octobre et mercredi 21 octobre**, de 14h à 18h, à la mairie de **Chaumes-en-Retz** (mairie annexe de Chéméré)



**Mesures Covid-19**

**Inscription préalable obligatoire** (places limitées) pour les réunions publiques, ateliers thématiques et permanences en mairies :

- sur [participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](https://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic), rubrique « rencontres »
- ou par téléphone au 02 40 99 10 00

**Port du masque obligatoire** pendant les réunions, ateliers et permanences

**Afin de veiller au droit d'information des citoyen·ne·s et au recueil de l'ensemble des avis, cette concertation est encadrée par 2 garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).**

Pour toute question relative aux modalités de la concertation, vous pouvez contacter les garants :

- par courrier électronique : [claudio.renou@garant-cndp.fr](mailto:claudio.renou@garant-cndp.fr) et [serge.quentin@garant-cndp.fr](mailto:serge.quentin@garant-cndp.fr)
- par courrier libellé à leur nom, à adresser au Département de Loire-Atlantique, 3 quai Ceineray, CS 94109, 44041 Nantes cedex 1